

## **MODALITES DE PARTICIPATION POUR LES PARTICIPANTS FRANÇAIS**

**IMPORTANT :**

1. Le présent document énonce les modalités de participation des partenaires français à l'appel à projets HERA "Espaces publics : Culture et Intégration en Europe" (HERA JRP PS)
2. Les modalités de participation et recommandations importantes présentées dans ce document s'ajoutent aux dispositions figurant dans le texte de l'appel : <http://heranet.info/hera-jrp-iv-public-spaces-culture-and-integration-europe>  
Il est essentiel de lire attentivement le texte de l'appel à projets, l'ensemble du présent document ainsi que le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR (<http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>) avant de déposer une proposition de projet de recherche.

### **Date de clôture**

**Etape 1 : 24/10/2017 à 14h (CET)**

**Etape 2 : 09/05/2018 (heure précisée ultérieurement)**

### **Points de contact à l'ANR**

**Chargé de projets ANR**

ENGELS Xavier

[Xavier.ENGELS@agencerecherche.fr](mailto:Xavier.ENGELS@agencerecherche.fr)

téléphone: +33 (0) 1 78 09 82 46

**Responsable scientifique ANR**

GIRY-DELOISON Charles

[Charles.GIRYDELOISON@agencerecherche.fr](mailto:Charles.GIRYDELOISON@agencerecherche.fr)

## **1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA COLLABORATION**

En lien avec les différents défis sociétaux, l'ANR a développé des partenariats multilatéraux avec ses homologues européens dans le cadre des actions européennes de type ERA-NET, ERA-NET COFUND ou initiatives de programmation conjointe (JPI). Ces actions sont complémentaires aux projets collaboratifs classiques des programmes cadres. Dans cette perspective, l'accent est mis sur un raisonnement pluriannuel de priorisation des activités européennes et d'articulation des outils nationaux et européens.

Afin de simplifier et de fluidifier les modalités de collaboration, et de contribuer à la construction de l'Espace européen de la recherche (EER), l'ANR a décidé de s'engager au sein de l'ERA-NET COFUND HERA JRP PS.

L'objectif est de contribuer au financement des projets européens et internationaux, démontrant un haut niveau d'excellence scientifique, en soutenant la participation des équipes nationales.

Le programme de recherche collaborative du réseau HERA « Espaces publics : Culture et Intégration en Europe » (HERA JRP PS) a pour but d'approfondir la compréhension culturelle théorique et empirique des espaces publics dans le contexte européen. Le programme a été conçu afin de susciter un large éventail d'approches pour conceptualiser l'espace public, ses formations structurelles et processuelles et leurs impacts culturels : par exemple, l'intégration, l'exclusion, la désintégration, la fragmentation, l'hybridation, l'amalgame ou la transmission.

HERA JRP PS s'adresse tout particulièrement aux propositions de recherche novatrices et interdisciplinaires, portées par les sciences humaines, s'attachant au thème des espaces publics, de la culture et de l'intégration en Europe. Il est essentiel que chaque proposition mette en évidence comment elle aborde non seulement ce thème, mais également qu'elle démontre la valeur ajoutée de la collaboration internationale au sein du consortium constitué.

Dans le cadre du présent appel, la notion « d'espace public » recouvre aussi bien des dimensions matérielles que symboliques, les institutions et les pratiques. Ces dimensions peuvent être étudiées dans un contexte historique ou contemporain; à travers des domaines d'expression, de circulation et d'interprétation; au niveau local, national et international; à travers leurs manifestations physiques et virtuelles - et à la congruence de tous ces éléments. Les études peuvent également porter sur des processus et des pratiques, tels que la production artistique, la performance, diverses formes de discours public, la dissidence et la protestation dans les espaces physiques et virtuels définis par les médias et la communication.

## **2. MODALITES DE SOUMISSION**

Dans le cadre de l'appel les projets seront soumis en deux étapes.

Les pré-propositions et les propositions de projet, rédigées en langue anglaise, devront être déposées par le coordinateur, sur le site de soumission de l'ERA-NET COFUND HERA JRP PS, en respectant le format et les modalités demandés, disponibles sur le site :

<http://heranet.info/hera-jrp-iv-public-spaces-culture-and-integration-europe>

La date limite de dépôt des dossiers de pré-propositions (étape 1) sur le site de soumission est fixée au **24/10/2017 à 14 h**.

La date limite de dépôt des dossiers de propositions (étape 2) sur le site de soumission est fixée au **09/05/2018**. Plus d'informations sur la seconde étape seront diffusées ultérieurement par le biais du site spécifié sur la page de l'appel : <http://heranet.info/hera-jrp-iv-public-spaces-culture-and-integration-europe>.

### 3. ELIGIBILITE

**Pour être éligibles, les pré-propositions et les propositions doivent respecter les critères décrits ci-après, qui sont cumulatifs.**

Critères d'éligibilité :

- **Caractère complet**

La pré-proposition (*outline proposal*) doit être déposée sur le site de soumission à la date de clôture de soumission des pré-propositions. Aucun document n'est admis après cette date. Une pré-proposition complète doit exclusivement *consister en un document en format PDF à télécharger via le système de soumission en ligne. Ce document doit respecter le modèle disponible sur le site Web de HERA (<http://heranet.info/hera-jrp-iv-public-spaces-culture-and-integration-europe>) et doit être dument complété comme suit :*

**1. Une brève description du projet (2000 mots maximum) qui décrit:**

- A quelle (s) question (s) de recherche le projet cherche-t-il à répondre ?
- De quelle manière le projet est-il original et/ou innovant ?
- Quels sont les objectifs du projet ?
- Quelle méthodologie sera employée ?
- Comment les compétences des partenaires sont-elles complémentaires ?
- Quelle est la valeur ajoutée d'une perspective transnationale européenne pour aborder vos questions de recherche ?
- Comment les partenaires travailleront-ils ensemble ? Quelles structures de gestion et de coordination sont proposées ?
- Comment la question de recherche cela contribuera-t-elle à la compréhension du thème « Espace public: culture et intégration en Europe » ?
- Quel est l'impact potentiel de la recherche proposée sur les disciplines académiques, les acteurs concernés et les communautés d'utilisateurs ?
- Comment le projet entreprendra-t-il une diffusion active en engageant les communautés d'utilisateurs et le public en dehors des milieux universitaires ?

**2. CV de PL et de tous les PI (une seule page maximum)**

- Veuillez exclusivement inclure les CV du PL et des PI. L'expertise et la contribution attendue d'autres membres de l'équipe du projet devraient être mentionnées dans la description du projet
- Le CV du PL devra démontrer son expérience dans la direction de projets de recherche collaboratifs nationaux et/ou internationaux.

- *Tous les CV peuvent inclure jusqu'à cinq publications, les plus pertinentes.*
- 3. Estimation du budget**
  - *Le budget total demandé au HERA JRP ne doit pas dépasser 1 M €.*
  - *Le budget doit être donné en Euros exclusivement, et être renseigné dans le tableau disponible sur le site HERA.*
  - *La demande budgétaire adressée à l'ANR doit respecter le règlement financier, et être comprise entre 15 000 € et 300 000 €.*
  - *Tous les coûts doivent être éligibles selon les règles générales de HERA et en accord avec le règlement financier de l'ANR. Si vous avez des questions, contactez vos organismes nationaux de financement respectifs afin de vérifier l'éligibilité des éléments budgétaires.*
- 4. Lettres d'engagement de la part des partenaires associés et/ou de coopération, le cas échéant**
  - *Si vous avez des partenaires associés et / ou des partenaires de coopération (Cf. infra), vous devez ajouter des copies des lettres d'engagement signées et estampillées en leur nom. Les lettres doivent expliciter leur intérêt et leur rôle dans le projet et spécifier la manière dont ils s'engagent dans les activités du projet (financièrement et/ou à titre gracieux).*
- 5. Questions d'éthique (indiquer si le projet a des aspects éthiques et - si oui - comment vous envisagez de les traiter). Les aspects éthiques potentiels concernent :**
  - *Le consentement éclairé des populations étudiées.*
  - *La protection de la vie privée et des données.*

La proposition (*full proposal*) doit être déposée sur le site de soumission à la date de clôture de soumission des propositions. Aucun document n'est admis après cette date. Des indications complètes et des instructions sur la façon de remplir les formulaires de demande de proposition seront disponibles une fois que les projets retenus à l'issue de la phase 1 auront été sélectionnés.

- **Thèmes de collaboration scientifique**

Une pré-proposition ou une proposition doit correspondre à un thème de collaboration scientifique tel que précisé dans l'appel dont le lien est en page 1.

Les propositions soumises devraient explorer la dynamique à travers laquelle les espaces publics façonnent – et sont façonnés – par l'activité culturelle, et comment différentes formes d'intégration/désintégration peuvent être comprises par rapport à de tels espaces. Cela peut être fait selon, par exemple:

- Les concepts et les approches des espaces publics;
- Les modèles et les formes historiques de l'espace public, et la pertinence de ces modèles;
- La formation d'espaces publics par des activités institutionnelles et non institutionnelles;

- Les rôles joués par la culture, l'art et la créativité dans la formation des espaces publics;
- L'impact de la migration sur la culture et la création et l'utilisation des espaces publics;
- Le rôle des espaces publics dans les modèles qui permettent ou stimulent l'intégration.

Ces exemples ne sont ni exhaustifs, ni exclusifs, et il importe que les propositions soient novatrices et interdisciplinaires et portées par les sciences humaines

- **Caractère unique**

Une pré-proposition ou une proposition ne doit pas être semblable en tout ou partie à une autre pré-proposition ou proposition soumise ou ayant donné lieu à un financement de l'ANR.

Le caractère semblable est établi lorsque les pré-propositions ou les propositions en cause (dans leur globalité ou en partie) décrivent des objectifs principaux identiques, ou résultent d'une simple adaptation, ET impliquent des équipes majoritairement identiques.

Critères d'éligibilité qui s'appliquent dans le cadre de l'appel émanant de l'ERA-NET COFUND HERA JRP PS :

- Seules les entités qui sont admissibles à un financement dans le cadre des programmes nationaux impliqués dans l'appel conjoint peuvent être invitées à participer à l'étape 2.
- Seuls les candidats admissibles aux organismes de financement de HERA JRP PS dans les pays suivants peuvent postuler, indépendamment de leur nationalité: Autriche, Belgique (Wallonie), Croatie, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse et Royaume-Uni.
- Chaque projet doit être un projet transnational impliquant au moins quatre entités indépendantes de quatre États membres de l'UE ou pays associés différents.
- Chaque PI doit être considéré comme éligible au financement au regard des conditions d'éligibilité nationales.
- Il convient de lire attentivement les conditions d'éligibilité nationales disponibles sur le site Web de HERA <http://heranet.info/hera-jrp-iv-public-spaces-culture-and-integration-europe>, et de ne pas hésiter à contacter les organismes nationaux de financement respectifs avant de déposer une proposition, afin de s'assurer de son éligibilité.
- Un chercheur principal (PI) peut participer qu'à une unique proposition, que ce soit en qualité de PI ou chef de projet (*Project Leader* - PL). Si un PI participe à plus d'une proposition, toutes ces propositions seront déclarées inéligibles et ne seront pas évaluées.

- L'un des PI doit être nommé chef de projet (PL). Il a en charge la coordination scientifique et administrative du projet.
- Les partenaires du consortium dans les pays participants à la proposition assigneront chacun un PI par partenaire pour coordonner les responsabilités administratives et financières au niveau institutionnel.
- Si plusieurs partenaires français participent à une proposition, l'un des PI agira en qualité de contact national, et sera de ce fait l'interlocuteur exclusif de l'ANR.
- L'équipe de chaque PI peut inclure un certain nombre d'autres chercheurs seniors et / ou juniors (*Team Members - TM*) qui effectuent les recherches réelles prévues.
- Pour chaque partenaire associé (*Associate Partner - AP*), partenaire institutionnel tiers, une lettre d'engagement doit être soumise, qui spécifie la contribution du partenaire. Aucun CV de partenaires associés ne peut être inclus dans la proposition.
- La contribution au projet des partenaires de coopération (*Cooperation partners – CP*), chercheurs issus de pays tiers intervenant à titre gracieux, doit être spécifiée dans la description et la planification du projet. Pour chaque CP, une lettre d'engagement doit être soumise. Notez que les CP ne peuvent pas intervenir en qualité de PI.
- Le budget total demandé ne doit pas dépasser 1.000.000 € pour l'ensemble des partenaires et respecter les règles nationales pour chacun d'entre eux.
- Les projets doivent durer entre 24 et 36 mois. Ils doivent débuter avant mai 2019 et se terminer au plus tard en mai 2022.
- Le budget estimé doit être donné en Euros à l'exclusion de toute autre devise. Le budget doit être remis dans le format demandé spécifiquement à chacune des étapes.
- En étape 2, le budget français doit être déposé en utilisant exclusivement l'annexe budgétaire disponible sur la page de l'ANR dédié à l'appel <http://anr.fr/HERA-PS>.
- Tous les coûts doivent être éligibles selon les règles nationales.
- Les partenaires associés et / ou les partenaires de coopération ne peuvent pas eux-mêmes proposer de projet.

## 4. EVALUATION

Dans le cadre de cet appel, un comité évalue les propositions selon les modalités énoncées en annexe du plan de travail de la Commission Européenne<sup>1</sup>.

L'appel conjoint de l'ERA-NET COFUND HERA JRP PS prend la forme d'une procédure en deux étapes :

- Étape 1 : examen des pré-propositions (*outline proposals*).
- Étape 2 : examen propositions (*full proposals*).

<sup>1</sup> General Annex of Horizon 2020 of the Work Programme on ERA-NET Cofund : [http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/wp/2014\\_2015/annexes/h2020-wp1415-annex-d-eranet-cofund\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/wp/2014_2015/annexes/h2020-wp1415-annex-d-eranet-cofund_en.pdf)



#### **4.1 CRITERES ETAPE 1**

L'évaluation de la pré-proposition sera effectuée par le panel indépendant, dont les membres sont des chercheurs en sciences humaines, nommés par le board de HERA JRP PS. La composition du panel d'examen HERA JRP PS sera disponible sur le site Web de HERA après la publication de l'appel à projets.

En première étape, le Comité d'évaluation international sélectionnera les pré-propositions en appliquant les critères pondérés suivants:

- Pertinence du projet au regard du thème « Espaces publics: culture et intégration en Europe » et preuve d'une approche par les humanités (30%);
- Potentiel d'excellence du projet de recherche (40%);
- Impact potentiel de la recherche proposée au-delà du milieu universitaire (15%);
- Qualité de la mise en œuvre et de la gestion du projet (15%).

Sur la base des recommandations du Comité d'évaluation international, le board de HERA JRP PS sélectionnera les consortia qui seront invités à soumettre une proposition complète.

Le détail des critères d'évaluation est disponible dans le texte de l'appel à projet dont le lien figure en page 1. Une traduction en français pourra être fournie, sur demande auprès de l'ANR.

#### **4.2 CRITERES ETAPE 2**

Les propositions seront évaluées par au moins trois experts indépendants choisis parmi un groupe de chercheurs en sciences humaines suggéré par les organismes de financement participants. Une liste de tous les experts mobilisés sera publiée sur les sites Web de HERA et de l'ANR, une fois le processus terminé.

Le comité d'évaluation de HERA JRP PS classera toutes les propositions en fonction des rapports d'expertise et des réponses du candidat à celles-ci (*rebuttal*). Le Comité d'évaluation établira une liste des meilleures propositions, classée suivant les notes obtenues, et fournira sur cette base des recommandations au board de HERA JRP PS pour le financement de ces propositions.

Les propositions seront évaluées selon les critères de sélection suivants:

- **L'excellence de la recherche** (note minimum 3/5)
  - qualité conceptuelle et qualité des objectifs
  - progrès au-delà de l'état de l'art
  - qualité et adéquation de la méthodologie de recherche et du plan de travail associé
- **Impact potentiel** (note minimum 3/5)
  - pertinence au regard de l'appel à projets
  - mesure dans laquelle les résultats de la recherche sont susceptibles d'être utiles au-delà des cercles académiques et aux communautés d'utilisateurs
  - pertinence des mesures de diffusion et / ou d'exploitation des résultats du projet et pertinence des mesures de gestion de la propriété intellectuelle

- **Qualité et efficacité de la mise en œuvre et de la gestion du projet** (note minimum 3/5)
- pertinence de la structure et des procédures de gestion
  - qualité des participants individuels et adéquation de leur expérience au projet
  - qualité du consortium dans son ensemble (y compris la complémentarité, l'équilibre, le niveau d'intégration et de collaboration)
  - pertinence de l'allocation et de la justification des ressources à engager (budget, personnel, équipement)

Le détail des critères d'évaluation est disponible dans le texte de l'appel à projets dont le lien figure en page 1. Une traduction en français pourra être fournie, sur demande auprès de l'ANR.

### **4.3 CLASSEMENT**

Les propositions sont classées selon les résultats de l'évaluation. La sélection s'effectue sur la base de ce classement.

### **4.4 RESULTATS**

Les projets sont financés sur la base de la liste établie par le comité d'évaluation à concurrence de la capacité budgétaire des membres de l'ERA-NET COFUND HERA JRP PS. Dans le cadre des ERA-NET COFUND, la liste des projets sélectionnés pour financement s'arrête dès qu'un projet ne peut être financé par tout ou partie des agences membres de l'ERA-NET COFUND HERA JRP PS.

## **5. DISPOSITIONS POUR LE FINANCEMENT**

Chaque agence financera les dépenses relatives aux équipes de son pays **selon ses propres règles**. Les modalités d'attribution des aides de l'ANR sont précisées dans le « Règlement financier » disponible à l'adresse <http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>.

Les échéances applicables pour les rapports intermédiaires et finaux sont celles déterminées par l'appel. Ces rapports doivent être transmis au secrétariat de l'appel et à l'ANR.